

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N° 092T/2024**

**OBJET : REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION  
PLACE DU CLOS MEILLER**

Le Maire de la commune de Bellegarde-en-Forez (Loire)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu la demande de l'entreprise SIEL – TE représenté par Monsieur IMBERT Didier, 4 Avenue Albert Raimond - 42270 SAINT-PRIEST-EN-JAREZ, chargée d'effectuer des travaux de création d'une ombrière photovoltaïque de 511m<sup>2</sup> et d'un local technique, Place du Clos Meiller, à Bellegarde-En-Forez, à l'intérieur de l'agglomération,

Considérant que pour permettre le bon déroulement du chantier, il convient de réglementer temporairement le stationnement et la circulation des véhicules, à l'intérieur de l'agglomération et estimant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures pour assurer la sécurité et éviter toute gêne à la circulation et au stationnement,

**ARRETE**

**Article 1 :** Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits, Place du Clos Meiller à Bellegarde en Forez, de la rue du Calvaire aux escaliers situés à côté des conteneurs enterrés, du 05 Septembre au 30 Novembre 2024.

**Article 2 :** La signalisation appropriée sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise SIEL-TE.

**Article 3 :** La gendarmerie de Montrond-les-Bains est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à l'entreprise SIEL-TE, à la Gendarmerie de Montrond-les-Bains, au SDIS de Montrond-Les-Bains. Il sera affiché en mairie.

Fait en Mairie le 29 août 2024

Le Maire,  
Jacques LAFFONT,



*Certifié exécutoire*

*Publié ou notifié le : 30/08/2024*